

Adresse du tribunal révolutionnaire de Brest (Finistère) qui renouvelle le serment de ne reconnaître d'autre autorité que celle de la Convention, en annexe de la séance du 21 thermidor an II (8 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du tribunal révolutionnaire de Brest (Finistère) qui renouvelle le serment de ne reconnaître d'autre autorité que celle de la Convention, en annexe de la séance du 21 thermidor an II (8 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 360;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23017_t1_0360_0000_4

Fichier pdf généré le 09/07/2021

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

31

[Pflieger, repr. près l'armée de la Moselle, à ses collègues à la Conv.; Nancy, 16 therm. II] (1)

A peine, citoyens mes collègues, la nouvelle de la conspiration découverte à Paris est-elle parvenue dans cette commune, que tous les citoyens de Nancy avec les autorités constituées se sont à l'instant réunis au temple de l'Être suprême pour y juger que jamais ils ne se sépareroient de la Convention; que, quelque masque que prennent les traîtres, ils les avoient en horreur, qu'ils les poursuivoient; j'ai reçu leur serment, qui a été accompagné des cris touchans et mille fois répétés de: vive la République, vive la Convention, vive la Montagne! Voilà la réponse des habitans de Nancy aux intrigans, aux calomniateurs qu'ils ont parmi eux, et qui, pour envahir l'autorité ou conserver celle qu'ils ont obtenu par la cabale, cherchent à persuader que la majorité de cette commune veut la contre-révolution. Mais la vérité se découvrira et vous verrez un jour que se sont les partisans des Hébert, des Danton et des derniers traîtres que le glaive de la loi vient de frapper, qui, seuls, ont empêché que les vrais sentimens des citoyens de Nancy ne soient connus: ils espèrent que bientôt les méchants seront démasqués.

Continuez, mes collègues, à frapper tous les traîtres. Trop longtemp ils ont respiré. Vous avez pour vous la justice et la toute-puissance nationale. Respect, amour et reconnaissance pour la Convention: voilà le sentiment de tous les François. S. et F.

PFLIEGER.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

32

[Le trib. révol. séant à Brest, à la Conv.; Brest, 15 therm. II] (3).

Le tribunal vient d'apprendre, par le représentant du peuple Prieur de la Marne, que la Convention nationale a déjoué une nouvelle faction de conspirateurs, et que la justice du peuple en a fait l'exemple le plus terrible et le plus prompt.

Le tribunal considère cet événement mémorable comme la victoire la plus signalée et la plus efficacement utile aux intérêts de la République.

Quels que soient les différentes factions qui pourroient chercher à l'avenir à saper l'autorité de la Convention nationale, le tribunal, en

applaudissant à la sagesse et à la fermeté des mesures qu'elle a prises, renouvelle en ce jour, en présence du peuple assemblé, le serment de ne reconnoître d'autre autorité que la sienne, de n'obéir qu'aux décrets émanés de son sein et de mourir pour la liberté et l'égalité.

RAGMEY (présid.), CASQUIER (juge), LE BARR fils (juge), P. BONNES (substitut), DANÉ, VERTEUX (accus^r public), PATIS (juge), MARIONS (subst. de l'accus^r public), CABON (greffier), M. GRANDEAU (substitut), DESPUJOLS (juré), DESSIRIERS (juré), félix NOUVEL (juré), BRANDIN (juré), RAOUL (juré), QUENEUDEC (juré), JULLIEN (juré), FOURNIER (juré). [et 3 signatures illisibles].

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

33

[La sté popul. de Toulouse à la Conv.; Toulouse, 17 therm. II] (2).

Représentans du peuple,

La liberté a été en grand péril, et vous l'avez sauvée; les triumvirs siégeaient au milieu du sénat, vous avez eu le courage d'arracher le masque qui les couvrait, et de livrer au glaive des loix populaires le Pysistrate de notre patrie. Gloire immortelle vous soit rendue! Autrefois le peuple vous désigna les traîtres, aujourd'hui c'est vous qui avez dénoncé les conspirateurs au tribunal de l'opinion. Une municipalité liberticide a osé servir d'azile aux modernes Catilinas. Vous avez énergiquement énoncé la volonté nationale, et le peuple de Paris, qui avait créé la liberté, a spontanément comblé le tombeau dans lequel le crime, couvert du manteau de la vertu, était à la veille de l'ensevelir. Pères de la patrie, vous vous êtes montrés aussi grands que le peuple dont vous êtes les mandataires. Point d'idolâtrie que celle de la République; la liberté et les loix sont tout; les individus ne sont rien. La société populaire de Toulouse et les citoyens fidèles habitués de leurs tribunes, ont applaudi avec enthousiasme à l'héroïque énergie que vous avez développée dans cette périlleuse circonstance, et délibéré unanimement de vous faire parvenir, par un courrier extraordinaire, que nous sommes fiers de votre vertu, et combien nous portons envie aux citoyens de Paris qui ont eu le bonheur, en vous couvrant de leurs personnes, de vous mettre hors d'atteinte des poignards du Cronmvel (*sic*) qui voulait nous perdre et de ses sbires sanguinaires qui projetaient de vous assassiner. Fondateurs de la République, restés fermes à votre poste. De quelques couleurs dont veuille s'affubler le royalisme, vos chaises curules seront inébranlables et nous mourrons libres.

DESLUIREAU (secrét.), MEILHAN (présid.), FIGUIER (secrét.), BELLECOUR fils (présid.). [et plus de 260 signatures].

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) C 311, pl. 1231, p. 18.

(2) Mention marginale du 21 thermidor. L'adresse est résumée au P.-V. du 22 therm. (Voir 22 therm., n° 10).

(3) C 313, pl. 1245, p. 21. Mentionné par Bⁿ, 29 therm. (2^e suppl^l).

(1) Mention marginale du 21 therm. II.

(2) C 315, pl. 1263, p. 39.

(3) Mention marginale du 21 thermidor. Reproduit au Bⁿ, 27 therm. (1^{er} suppl^l).